

Note de recherche Élections européennes 2024

16 / Juillet 2024

CRISE ET PARTICIPATION À L'ÉLECTION EUROPÉENNE DE 2024 EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Sylvain Brouard

Directeur de recherche à Sciences Po - Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

sylvain.brouard@sciencespo.fr

Alors qu'entre 2019 et 2024, la participation aux élections européennes en France a augmenté de 50,1% des inscrits à 51,5%, la tendance est inverse, en Nouvelle-Calédonie, passant de 19,2% en 2019 à 13,1% en 2024. Les élections européennes sont classiquement considérées comme des élections de second ordre, mobilisant faiblement les électeurs du fait de la perception d'une moindre importance des enjeux de l'élection, tout particulièrement en Nouvelle-Calédonie, qui n'est pas un territoire inclus dans l'Union européenne¹. La participation y est donc traditionnellement très faible, par exemple 27% en 2014. Depuis mai 2024, à la suite de l'adoption à l'Assemblée nationale du projet de loi constitutionnelle - rejeté par les partis indépendantistes - relative au dégel du corps électoral pour les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie, ce territoire connaît des émeutes, barrages et affrontements avec les forces de l'ordre sur l'agglomération du Grand Nouméa. Les conséquences sont multiformes pour les habitants de Nouvelle-Calédonie, dont, en particulier un fort sentiment d'insécurité, des difficultés de circulation et des pénuries de nourriture et de carburant. Dans ce contexte, les élections européennes de 2024 se devaient cependant d'être organisées comme dans le reste du territoire des États membres de l'Union européenne. Dans quelle mesure la participation aux élections européennes a-t-elle été affectée par la crise en Nouvelle-Calédonie ?

1.

La Nouvelle-Calédonie est, en effet, une collectivité d'Outre-mer associée à l'Union européenne sous le statut de Pays et Territoire d'outre-mer (PTOM) prévu par les articles 198 à 204 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

2.

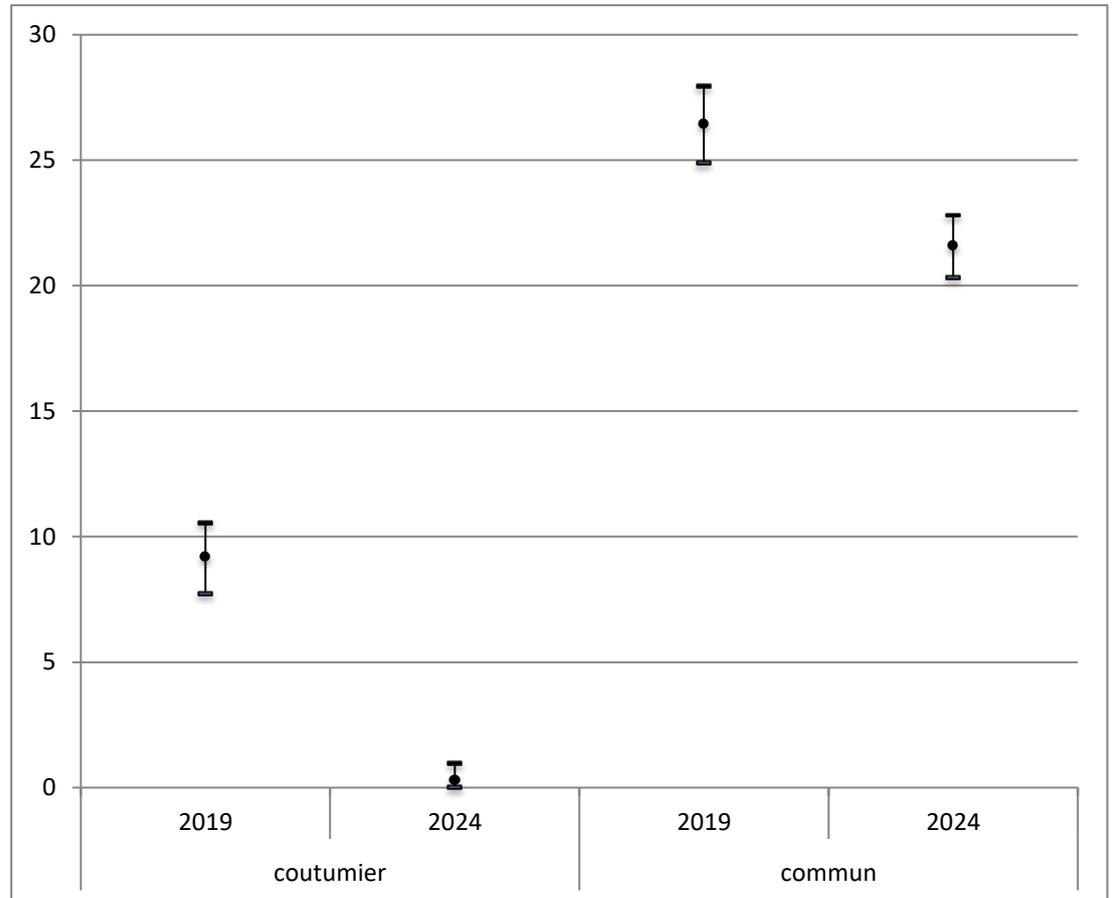
Voir Sylvain Brouard, Samuel Gorohouna et Anthony Tutugoro, « Mobilisation et polarisation électorales en Nouvelle-Calédonie en 2022 », *Pôle Sud*, 2023, 58 (1), pp. 97-115

Le recul de la participation politique entre 2019 et 2024 apparaît à la fois dans l'électorat kanak et non-kanak. Son intensité est cependant variable dans les deux composantes principales de l'électorat néo-calédonien. En effet, comme lors des deux tours de l'élection présidentielle de 2022², une forme d'un retrait quasi-complet de l'électorat kanak du scrutin européen est perceptible. Lorsque l'on appréhende l'électorat kanak à partir de la proportion estimée d'électeurs de statut civil coutumier au niveau des bureaux de vote³, l'estimation de la participation lors des élections européennes de 2019 et 2024 est, respectivement, de 9,2% et 0,3 % (Graphique 1). Pour l'électorat non-kanak, le retrait est un peu moins marqué : de 26,5% en 2019 à 21,6 en 2024.

3.

Pour des précisions sur ce choix méthodologique, voir Sylvain Brouard, Samuel Gorohoua et Anthony Tutugoro, « Mobilisation et polarisation électorales en Nouvelle-Calédonie en 2022 », *Pôle Sud*, 2023, 58 (1), p. 100

Graphique 1 : Estimations de la participation en Nouvelle-Calédonie lors des élections européennes 2019 et 2024 selon le statut civil (avec intervalles de confiance à 95%)



Note : N=261 (regroupements de) bureaux de vote dont le périmètre est identique en 2019 et 2024 en Nouvelle-Calédonie ; Méthode d'estimation : régression écologique bayésienne (eiPack sous R)

4.

Aucun des bureaux de vote n'a pu être ouvert dans les communes de Kouaoua et Ouvéa. L'accès à la mairie étant bloqué le jour du scrutin, le matériel nécessaire à l'ouverture des bureaux de vote n'a pu être acheminé. Les bureaux de vote des communes de Kouaoua et Ouvéa ne sont donc pas inclus dans le cadre de notre présente étude

Mettre en évidence empiriquement une relation causale entre la crise et la progression de l'abstention en Nouvelle-Calédonie est une entreprise difficile. Il faut en effet identifier des dimensions de la crise qui affectent inégalement le territoire et susceptibles d'affecter la participation électorale de manière identifiable. Compte tenu de la difficulté à assurer l'ouverture et la sécurité des bureaux de vote⁴, si le nombre des bureaux de vote n'a pas été modifié substantiellement, leur localisation a été changée pour nombre d'entre eux. La délocalisation des bureaux de vote est donc l'une des conséquences des événements en cours en Nouvelle-Calédonie, qui n'est pas uniformément répartie sur le territoire. Il est donc possible, grâce à cet indicateur, d'étudier rigoureusement dans quelle mesure la crise a affecté la participation aux élections européennes.

Tableau 1 : Nombre des (groupes de) bureaux de vote de la commune de Lifou selon leur localisation

Site	Localisation en 2022 et 2024			Total
	Identique	Différente	Non codable	
Mairie de Wé	1	2	0	3
Chepenehe	1	1	0	2
Dueulu - annexe communale	1	1	0	2
Jozip - école	1	1	0	2
Hnacaöm - école	1	2	0	3
Hmeleck - école	0	1	1	2
Mou - annexe communale	1	2	0	3
Hnathalo - école catholique	1	3	0	4
Siloam - école	1	1	0	2
Wassany - école	1	1	0	2
Tiga - annexe communale	1	0	0	1
Total	10	15	1	26

5.

Il y avait 26 bureaux de vote en 2019 et 28 en 2024. Les inscrits des bureaux de vote 2 et 6 en 2019 sont répartis chacun dans deux bureaux de vote en 2024 respectivement les bureaux de vote 2 et 28 ainsi que 6 et 27. Dans la suite de l'étude, tous les bureaux de vote dont la composition a été modifiée entre 2019 et 2024 sont regroupés de telle sorte que les périmètres soient identiques et donc comparables entre 2019 et 2024. Sont exclus de l'analyse les bureaux de vote regroupés dont les localisations en 2024 ne peuvent pas être uniformément codées comme identiques ou différentes par rapport aux dernières élections, c'est-à-dire les élections législatives de 2022

6.

Voir

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/crise-en-nouvelle-caledonie-pour-ces-elections-europeennes-92-des-bureaux-de-vote-ont-ouvert-sur-le-territoire-une-participation-de-8-81-a-la-mi-journee-1495232.html>

7.

On peut également mentionner le coût de la recherche des informations sur la nouvelle localisation du bureau de vote

Sur la commune de Lifou par exemple, les 28 bureaux de vote de la commune ont été rassemblés sur 11 sites. Compte tenu des modifications apportées aux bureaux de vote entre 2019 et 2024, 26 (groupes de) bureaux de vote ont un périmètre identique en 2019 et 2024⁵. Les sites de 11 bureaux de vote n'ont pas été modifiés entre 2022 et 2024, ceux de 14 l'ont été, et un groupe de bureaux de vote n'est pas codable compte tenu des règles adoptées. La mairie de Wé, notamment, continue ainsi d'être le lieu de vote pour les inscrits du bureau 1 et devient le site des bureaux localisés précédemment à Luecila (bureau 13), Hapetra (bureau 14) et Hnassé (bureau 25).

Ainsi certains bureaux de vote sont restés à leur localisation habituelle quand d'autres ont été délocalisés et regroupés. Par conséquent, pour un groupe d'électeurs potentiels, voter a nécessité un déplacement plus important que d'habitude quand pour un autre groupe, le déplacement lié à l'acte citoyen est resté constant. Dans un contexte où les transports publics sont à l'arrêt, le carburant rare (et cher) et les déplacements périlleux⁶, le coût du vote est devenu comparativement clairement plus élevé pour une fraction des citoyens⁷. Il est donc possible d'essayer d'appréhender dans quelle mesure le coût du vote a affecté différenciellement la participation électorale aux élections européennes en Nouvelle-Calédonie en utilisant le changement ou non de localisation du bureau de vote comme indicateur.

Nous nous attendons à ce que la délocalisation des bureaux de vote ait un impact négatif sur la participation. Nous vérifierons donc si la progression de l'abstention entre 2019 et 2024 dans les bureaux de vote délocalisés est plus élevée que dans ceux qui sont situés dans leur site habituel. Au total, nous disposons de 268 (groupes de) bureaux de vote dont les périmètres sont identiques et les localisations clairement identiques ou différentes. 96 bureaux de vote demeurent à leur localisation de 2022 quand 165 sont délocalisés. Sur l'ensemble du territoire néo-calédonien, la progression de l'abstention entre 2019 et 2024 est plus forte dans les bureaux non délocalisés (+8,1 points) que dans ceux délocalisés (7,5 points). Cependant, cette différence de moyenne n'est pas significative statistiquement ($p=.21$).

Compte tenu de la diversité des comportements électoraux en Nouvelle-Calédonie tant géographiquement que communautairement, il convient de mener des tests d'hétérogénéité. Nous débutons par l'approche géographique.

Parmi les 113 (groupes de) bureaux de vote analysés des 4 communes du Grand Nouméa, 15 bureaux de vote n'ont pas été délocalisés et ont, en moyenne, connu une hausse de l'abstention de 3,2 points entre 2019 et 2024. Dans les 98 bureaux délocalisés de Nouméa, la hausse de l'abstention atteint 6,4 points sur la même période. Cette différence de moyenne de 3,2 points dans le Grand Nouméa est telle qu'il est possible de rejeter l'hypothèse nulle, c'est-à-dire d'absence de différence ($p=0.01$). Dans le Grand Nouméa, la délocalisation va de pair avec une baisse significative de la participation. Un second niveau d'hétérogénéité porte sur la composition communautaire des bureaux de vote du Grand Nouméa. Le clivage électoral majeur en Nouvelle-Calédonie oppose les électeurs de la communauté kanak, de manière prédominante indépendantistes, et les ressortissants des autres communautés, très majoritairement opposés à l'indépendance. Nous avons divisé nos (groupes de) bureaux de vote en trois tiers selon la proportion d'électeurs de statut coutumier dans les (groupes de) bureaux de vote. Nous utilisons donc, une nouvelle fois, la proportion d'électeurs de statut coutumier comme approximation de la proportion d'électeurs kanak. Dans les (groupes de) bureaux de vote où la proportion d'électeurs kanak est minimale (moins de 9,8%), la progression de l'abstention entre 2018 et 2019 est quasiment identique dans les bureaux délocalisés ou non, respectivement +2,4 points et +2,1 points. Dans les (groupes de) bureaux de vote où la proportion d'électeurs kanak est située entre 9,8% et 21%, la progression de l'abstention entre 2018 et 2019 varie du simple au double selon que les (groupes de) bureaux de vote soient dans leur site habituel ou non, respectivement +4,1 points et +8,6 points. Dans les (groupes de) bureaux de vote où la proportion d'électeurs kanak est supérieure 21%, la progression de l'abstention entre 2018 et 2019 varie presque du simple au triple selon que les (groupes de) bureaux de vote soient dans leur site habituel ou non, respectivement +2,9 points et +8,4 points. Dans ces deux derniers cas, les différences de moyenne sont significativement différentes de 0 et indiquent que les changements de site dans le Grand Nouméa sont associés à une progression nettement plus forte de l'abstention dans les (groupes de) bureaux de vote avec une certaine diversité communautaire, correspondant à des quartiers dans lesquels les émeutes, barrages et exactions ont été les plus fréquents.

Au sein des 36 (groupes de) bureaux de vote des Iles Loyauté, la progression de l'abstention est plus forte lorsque le lieu de vote est différent (8,4 points) qu'identique (6,8 points). Cependant, la différence de moyenne de progression de l'abstention de 1,5 points n'est pas significativement différente de 0 ($p=0.35$). Dans la Grande Terre hors Grand Nouméa, la progression de l'abstention est plus forte lorsqu'il n'y a pas eu de changement de site (+8,1 points) que lorsqu'il y en a eu (+3,4 points) bien que la différence ne soit, une fois encore, pas significativement différente de 0 ($p=0.37$).

Les précédents résultats et les estimations initiales de la participation indiquent que la progression de l'abstention est comparativement plus forte parmi l'électorat kanak. Il convient donc de vérifier que, dans le Grand Nouméa, l'impact de la délocalisation des (groupes de) bureaux de vote n'est pas simplement un effet de la sur-représentation de l'électorat kanak dans les bureaux délocalisés. Pour ce faire nous avons procédé à une analyse de

régression dont la variable dépendante est la différence d'abstention entre 2024 et 2019 dans les (groupes de) bureaux de vote du Grand Nouméa et dont les variables indépendantes sont la proportion d'électeurs coutumiers ainsi que l'occurrence d'un changement de site. Les deux coefficients sont positifs et précisément estimés, (respectivement $p=.001$ et $p=.02$). Celui associé à la proportion d'électeurs coutumiers indique que 10 points de plus d'électeurs coutumiers sont en moyenne associés à une hausse de 0,9 point de l'abstention entre 2019 et 2024. Ce résultat est cohérent avec l'estimation initiale - issue d'une méthode d'analyse différente - d'une baisse de près de 9 points de la participation des électeurs coutumiers dans leur ensemble entre 2019 et 2024. Une fois contrôlé l'impact de la proportion d'électeurs coutumiers dans les inscrits d'un bureau de vote, le changement de lieu de vote va de pair, lui, en moyenne, avec un accroissement de 2,9 points de l'abstention.

Au-delà de la progression plus importante de l'abstention dans l'électorat kanak, nos résultats nous permettent de conclure que la crise en cours a, au moins à travers la délocalisation des bureaux de vote, accru notablement l'abstention dans le grand Nouméa. La progression de l'abstention dans les (groupes de) bureaux de vote délocalisés est le double de celle constatée dans les (groupes de) bureaux de vote restés géographiquement inchangés. Ce phénomène s'observe en outre de manière prédominante dans les quartiers les plus affectés par les émeutes au sein du Grand Nouméa. Comme la crise que connaît la Nouvelle-Calédonie s'est concentrée, jusqu'au 10 juin 2024, essentiellement sur l'agglomération du Grand Nouméa, en épargnant les quartiers Sud, les moins peuplés d'électeurs kanak, nos résultats sont cohérents avec l'hypothèse que la crise est l'un des éléments explicatifs de la progression de l'abstention aux élections européennes en Nouvelle-Calédonie. Observera-t-on le même phénomène pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ? L'enjeu nettement plus prononcé des élections législatives et l'extension géographique des tensions au-delà du Grand Nouméa à la suite de l'incarcération des commanditaires présumés de la crise sont susceptibles de modifier considérablement les comportements électoraux et l'impact de la crise et de ses conséquences sur ceux-ci.

Édition : Florent Parmentier

Mise en forme : Marilyn Augé

Pour citer cette note : BROUARD (Sylvain) « Crise et participation à l'élection européenne de 2024 en Nouvelle-Calédonie », *Note de recherche, Élections européennes 2024*, note 16, juillet 2024, 5 p.

© CEVIPOF, 2024 Sylvain Brouard